



2024

FORFAIT DP4 JOURS

En application de l'acte n°1-18 du conseil d'administration réuni en sa séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la délibération du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 7 juillet 2023

Forfait annuel

548,64€

Janvier à mars :

156,21 €

Avril à juillet :

182,88 €

Septembre à
décembre :

209,55 €

Montant mensuel des prélèvements
automatiques

janvier : 55 €

février : 55 €

mars : 46,21 €

avril : 65 €

mai : 65 €

juin : 52,88 €

octobre : 70 €

novembre : 70 €

décembre : 69,55 €